

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA

N° 2719/T.F.

OBJET:

Terrain à Astrida
Vallée Munyazi.

Astrida, le 17 octobre 1951.

ASTRIDA



2067

Monsieur le Résident,

Suite à votre lettre n°2320/T.F. du 16 août 1951, j'ai l'honneur de vous transmettre en annexe 2 exemplaires de l'enquête de vacance du terrain de 1 Ha 16 a demandé par Monsieur DE SMET à Astrida - lieu dit NYANZA.

Comme demandée par le requérant cette enquête a été faite en application du Décret du 8 mai 1936 et de l'ordonnance du 24 août 1936 prévoyant la procédure simplifiée pour des terrains de moins de 2 Ha.

Je pense donc que les éléments demandés par votre susdite ne sont plus requis.

Pour ce qui concerne le III de votre lettre Monsieur Delvaux y avait répondu par n° 1722/T.F. du 20 juillet 1951 adressé à Monsieur le Vice-Gouverneur Général sous votre couvert.

L'Administrateur de Territoire, W. ANTONISSEN,

A Monsieur le Résident du Ruanda

à

K I G A L I .